# Rappel de produit
# pour des raisons de sécurité

**Publication du 04/11/2026**

## LANGON DISTRIBUTION LECLERC rappelle Tranches de truite fumée



- Noms des modèles ou références concernés : **Tranches de truite fumée**
- Marque : **Leclerc Langon**
- **GTIN 0208749000000 Lot 10610202607 Date limite de consommation 28/10/2026**
- Conditionnements : **Sous vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 10/10/2026 au 28/10/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Leclerc Langon**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Contamination à la listeria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  **Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

## CONTACT

- Numéro de contact : **0557982493**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre